

## LE XIEME CENTENAIRE DE LA THUDINIE LIEGEOISE

On fête dignement un dixième anniversaire et à plus forte raison un centenaire. Mais que dire d'un onzième centenaire? Et, pourtant, celui-ci passera dans l'indifférence quasi générale.

Le Cercle de Recherches Archéologiques de Lobbes, lui, s'est souvenu et a organisé une très belle exposition où se sont manifestés bien des trésors des temps anciens.

Hé oui! il y aura 1100 ans le 17 décembre que l'Abbaye de Lobbes et tous ses domaines de Thudinie sont entrés dans l'Evêché de Liège et cette appartenance allait durer jusqu'en 1794 quand nous fûmes envahis par les sans-culottes de France qui venaient soi-disant nous apporter une démocratie que nous connaissions depuis des siècles!

L'immense empire de Charlemagne (+814) s'est disloqué après la mort de son fils, Louis le Débonnaire dont les trois descendants procédèrent à un partage par le Traité de Verdun (843). Nos régions se trouvèrent dans la "part du milieu" qu'on appellera plus tard la Lotharingie, royaume hétéroclite disputé pendant quelques décennies entre la Francie et la Germanie avant que les grands lotharingiens le placent sous la mouvance de cette dernière en la personne de Arnould de Carinthie (après la déposition de son oncle l'Empereur Charles-le-Gros accusé d'avoir pactisé avec les Normands en 888).

C'est à ce titre et en vertu de ses droits régaliens que le roi Arnould de Carinthie, futur empereur, disposera de l'Abbaye de Lobbes et de ses domaines de Thudinie pour en faire donation à l'Evêque de Liège, Francon, le 17 décembre de l'An 889.

Depuis longtemps, les rois Carolingiens disposaient des Abbayes et notamment de celle de Lobbes, comme de biens propres dus aux largesses de leurs ancêtres; et Arnould, descendant de Charlemagne par la branche germanique n'échappait pas à cette tentation. Cette incorporation à un Evêché fut, à la longue, beaucoup moins dommageable pour l'Abbaye que les précédentes sécularisations purement laïques consenties à des princes au pouvoir et dont elle avait déjà eu tellement à souffrir.

Cette donation, fut suivie à la demande du roi d'un partage. La moitié des biens resterait aux moines pour leur subsistance et l'autre moitié entrerait dans la part de l'Evêque. Les moines, en outre, toucheraient les dîmes sur l'ensemble des biens, même ceux attribués à Francon. Cependant, il n'y a aucune énumération de localités revenant à l'une ou l'autre partie. C'est par des documents ultérieurs que nous les connaissons.

Dans la part de l'Evêque, nous trouverons la forteresse de Thuin, le prieuré d'Aulne, 24 domaines du Pagus Lommersis (l'Entre-Sambre-et-Meuse), une douzaine de domaines du Pagus Sambriensis (Fontaine-Valmont, Donstiennes, Clermont, Ham-sur-Heure, Rognée, Berzée, Mont-sur-Marchienne, Landelies, Montigny-le-Tilleul, Marchienne-au-Pont,... Cet ensemble épiscopal formera l'embryon de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise.

Dans la part réservée à l'Abbaye de Lobbes, se trouveront les localités de Lobbes-Thuin (la Ville-Basse et les écarts) - Ragnies, Leers, Strée, Thuillies (avec Ossogne et Battegnies), Jamioulx, Castillon, Biesmerée, Biercée, Leernes... l'Abbé de Lobbes deviendra plus tard le Seigneur de la plupart de ces localités.

Désormais, sur toutes ces propriétés tant les abbatiales que les épiscopales, le Prince-Evêque exercera tous les droits de SOUVERAINETE: le pouvoir édictal, celui de la justice, celui du commandement militaire. A la fin de l'Ancien Régime, la Principauté de Liège sera, avec l'Angleterre, le pays le plus démocratique de tout l'Occident, et la Ville de Thuin aura eu sa large part dans cette conquête.

Notre Thudinie peut être fière d'être entrée, il y a onze siècles dans le Pays de Liège ... et d'y être restée plus de 900 ans.

Georges-Henri CONREUR